FRC 21528c
Case FRC 21512

RENÉ LIGER, PRÊTRE,

Au Citoyen CHARLES-FRANÇOIS D'ORLOTOT, *à Laval.*

JE ne sais par quelle aventure m'est parvenu un écrit intitulé *le Citoyen Charles-François d'Orlotot, évêque de la Mayenne.* Ce titre m'a arrêté long-temps, encore ne suis-je pas sûr de l'avoir bien compris. Par *la Mayenne*, nous n'entendons que la rivière que l'on nomme *la Mayenne*, parce qu'elle prend sa source un peu au-dessus de cette ville qui en porte le nom. Ce seroit donc à dire que vous seriez évêque de notre rivière et de ses poissons. Il n'y a pas tant à rire. Navarre parle d'un évêque qui, n'aimant point les gros poissons qui ravageoient la côte de Sorrento, les excommunioit tous les ans, et ils s'enfuyoient. Si pareille fantaisie vous prenoit, je vous ferois prier d'attendre la fin du carême. Il falloit moins d'episcopat pour cette petite cérémonie, parce qu'il falloit moins de jurisdiction; mais ce moins en exigeoit un peu. D'où tenez-vous la vôtre? par quelle bizarrerie révolutionnaire paroissez-vous tout-à-coup, la mitre en tête, le bâton à la main, comme une autre Pallas sortant de terre toute armée, ou comme un Champignon couvert de son parapluie? Quoique nous n'ayons pas grand intérêt à la chose, nous serions curieux de connoître l'origine, ou plutôt la source, puisqu'il est question d'eau, de cette prélature singulière. Je vous sais gré néanmoins de ne vous être pas servi de cette vieille formule: *Nous,... par la grâce de Dieu et l'ordination apostolique, etc.*: c'est un mensonge de moins dont je vas vous tenir bon compte. — *A tous les ministres de la religion catho-*

THE NEWBERRY LIBRARY

lique, etc. — Evangile selon S. Jean. c. 10. « *En* » *ce temps-là, Jesus dit à ses Disciples: celui qui* » *n'entre point dans la bergerie par la porte, mais* » *par ailleurs, est un voleur et un larron ; celui* » *qui entre par la porte, est le pasteur des brebis ;* » *elles entendent sa voix ; il les appelle, les con-* » *duit dans les pâturages, les précède, et elles le* » *suivent, parce qu'elles le connoissent ; elles fuient* » *l'étranger et l'intrus, parce qu'elles ne connois-* » *sent pas sa voix.* » « Dis-moi, Valentin, c'est » Tertullien qui parle, d'où descends-tu ? qui es- » tu ? quand, et d'où es-tu venu ? » Pour prendre le poisson d'une rivière, il faut avoir des titres qui en assurent le droit. Pour gouverner les ames catholiques, il faut en avoir reçu la commission speciale des chefs de l'église. « Ceux, dit S. Cy- « prien, qui s'établissent eux-mêmes supérieurs » et prélats sur des gens ramassés, qui se font » pasteurs sans observer les loix de l'ordination, » et qui prennent le nom d'évêques, quoique per- » sonne ne leur ait donné la puissance épiscopale, » sont des pasteurs perfides. » *Salut en N. S. J. C.* Nous ne pouvons recevoir ce salut, parce que, dit le même père, vous déchirez ses membres ; nous ne pouvons vous le rendre, parce que S. Jean nous le défend, *nec ave ei dixeritis.* Entrons donc en matière sans façon et sans salut.

Je n'ai pu lire, dans son entier, la Henriade tant vantée, par dépit contre l'auteur qui me fait parcourir cinq à six chants, sans me faire connoître le héros qui en est le sujet. J'ai lu votre écrit comme celui d'un écolier qui se bat les flancs pour remplir un sujet d'amplification qu'on lui a donné, et qui en fait consister tout le mérite dans des mots emphatiques, qui roulent sur la même idée, comme celui d'un visionnaire qui ne songe que *divisions*, *pillages*, *massacres*. On devine difficilement ce que vous voulez, et à qui vous en

voulez. Vous parlez de vous, vous parlez des autres. Toujours guindé sans nous élever, toujours agité sans nous émouvoir ; des sanglans reproches sans nous donner de remords ; grands pathos sans nous attendrir ; belles exhortations à l'union sans nous fournir les moyens de nous rapprocher ; des traits d'histoire que vous défigurez ; citations d'autorités que vous n'entendez pas ; ami *des contrastes*, vous prenez d'une main l'olivier de la paix, et de l'autre vous attisez le feu de la guerre civile et de la persécution. Où avez vous rêvé le *besoin que nous avons de nous réunir sous les auspices de la religion, pour pratiquer les maximes de la religion chrétienne ? la mesintelligence du sacerdoce en contraste avec la réconciliation générale du peuple ? Dans nos mains comme dans les vôtres, le feu dévastateur des guerres civiles ? Le sanctuaire devenu le foyer de nouveaux malheurs et de nouvelles atrocités ? L'esprit d'intérêt qui s'oppose à toutes les voies d'accommodement ? La religion devenue le prétexte de la haine et de la division des Tribus d'Israël ?* Young n'eut jamais d'idées plus noires, tandis que depuis long-temps nous n'en avions eu d'aussi agréables. Le retour de M. de Maillé, évêque de saint Papoul, celui de nos confrères détenus dans des maisons de deuil et d'allarmes, au moment où les ames honnêtes se livrent au sentiment du plaisir le plus pur, où l'on répand de part et d'autre des larmes d'attendrissement, vous venez après tant de jours d'orage, troubler un jour sérin, et y répandre les vapeurs noires de votre imagination vagabonde ? Si vous n'êtes pas d'accord, s'il y a parmi vous des dissensions et des haines, si vos Tribus sont divisées entr'elles, que nous importe ? Nous savons que telle a toujours été la destinée de ceux que l'erreur rassemble. Juda n'a aucun commerce de religion avec Samarie, *non cotuntur Judæi Samaritanis.* Nous pren-

nons peu de part aux querelles de ceux qui sont hors de la société catholique : *quid mihi de iis qui foris sunt.* Allez trouver le commissaire de police : c'est à lui seul qu'il appartient de terminer vos différends. Menacer d'une autre guerre qui se ménage dans l'*intérieur du sanctuaire*, donner a entendre que l'on n'a rien fait, qu'il se médite encore quelque chose de plus funeste, et adresser vos doléances aux ministres catholiques ; est-ce en qualité de médiateurs où de complices de ces insurrections imaginaires ? Mauvaise subtilité qui ne trompera personne. Tout le monde sait, le héros de la France l'a reconnu, les gazettes l'annoncent, que M. Bernier, curé d'Avranches, a pacifié son canton, et les faits déposent que cette pacification générale est due au zèle et à la sagesse du clergé catholique. En vain voudriez-vous leur en disputer la gloire : votre charité ne s'étend pas si loin. Vous n'auriez osé vous présenter aux armées, et leur faire accepter, comme Mazarin, l'olivier de la paix ? ils vous auroient repoussés en vous disant qu'ils ne vouloient ni paix ni trève avec des gens qui désoloient l'église catholique et trompoient les peuples en se constituant, d'eux mêmes, leurs ministres, après avoir éloigné leurs pasteurs légitimes : *non est pax cum impiis.* Brune, avec ses braves légions, auroit sans doute dissipé, battu les insurgés ; mais il ne les eût *jamais* ni réduits, ni soumis, si ceux auxquels vous annoncez de nouvelles persécutions, ne les eussent déterminés à la soumission en leur représentant que la religion catholique n'a d'autres armes que celles de la persuasion ; que notre divin chef avoit réprimé le zèle meurtrier de ses disciples grossiers, blâmé celui de Pierre qui s'étoit servi du glaive, refusé d'employer ses anges exterminateurs, et voulu être obéissant jusqu'à la mort ; que les premiers chrétiens, quoique supérieurs en nombre et en courage, n'avoient su que souffrir

et mourir. Que les guerres cruelles des anabaptistes en Allemagne, n'avoient eu d'autres succès que de faire périr cent cinquante mille paysans ; que la violence ne convient qu'à l'erreur, la patience à la vérité ; qu'avec cette vertu on triompheroit plus sûrement que par des mesures sanguinaires, et qu'enfin le nouveau gouvernement paroissoit assez persuadé que l'état ne peut subsister sans le libre exercice de la vraie religion, qu'il est de son intérêt de rétablir et de protéger. Ce sont ces représentations qui ont rendu le calme à nos contrées. Que penser après cela d'un homme qui se disant évêque, fait de ridicules efforts pour comprimer le feu de la guerre civile qu'il suppose dans le cœur de ceux qui viennent de l'éteindre ? interrogez les rives de la Loire. Hédouville offre aux mécontens de leur rendre leurs anciens Pasteurs ; ils jettent leurs armes, retournent dans leurs foyers et ne s'occupent que de la joie du prochain retour de leurs fidelles ministres : et vous reprochez à ces innocentes victimes d'un préjugé aussi injuste qu'irréligieux, ou plutôt à l'équité de leurs libérateurs, cet acte d'humanité, comme un acte d'imprudence et d'impolitique ! Vous lisez dans leur cœur comme dans un livre ouvert, de nouveaux projets de sédition et de révolte ! Vous les envoyez aux pères et aux enfans qui ont déposé leurs armes sur leurs instances, afin qu'ils déposent dans leur sein ou dans *vos bras*, les germes de division que vous leur attribuez ! Vous les sommez de donner à la société, la garantie qu'elle a droit d'exiger de ses membres, et à cette condition seulement, vous leur permettrez de *relever les autels* (que vous avez renversés) et de partager la place que vous occupez, c'est-à-dire, de leur donner la bésace que vous avez fait circuler pour avoir mitre, crosse et autres ustenciles de votre prélature. Mais y eut-il

de plus sûre garantie, que le calme qu'ils viennent de rendre à notre canton ? Quelles séditions ont-ils excitées ? Quelle discorde ont-ils entretenue ? Dans quel temps, dans quel lieu ont-ils répandu des semences de révolte ? Qui d'entre eux n'a pas prêché, écrit, démontré que leur ministère est étranger aux disputes du siècle, et qu'ils s'honorent d'être les ministres d'une religion qui s'accommode et nous assujettit à tout gouvernement (a)? — Pourquoi donc refusent-ils d'en faire la déclaration par écrit ? Pourquoi voulez-vous faire envisager ce refus comme une révolte ? Pourquoi les contraindre, lorsque la loi les laisse libres ? Ce n'est pas à vous envers qui ils ne sont pas comptables ; c'est au public à qui je déclare en leur nom, qu'ils n'ont point mis en question, le devoir d'un chrétien envers les puissances supérieures ; mais leur tendre attachement pour notre sainte religion, leur faisoit craindre de se rendre complices de ceux qui la vouloient détruire : si on leur eut permis de mettre ses intérêts à couvert, ils n'auroient pas balancé à se rendre aux vœux de la loi. J'ai été moins timide, peut-être plus témé-

---

(a) *On n'ignore pas*, dites-vous, *que la religion appela également l'Athénien ennemi de toute domination, et fier encore des débris de sa liberté, et le Romain courbant la tête sous le joug des Césars.*—Le gouvernement d'Athènes, dit Xenophon, étoit détestable. Le peuple qui en étoit souverain, n'envisageoit que son interêt, ne pensoit qu'à satisfaire sa passion, et méprisoit le droit et l'équité ; il bannissoit Aristide et faisoit boire la ciguë à Socrate ; il n'a jamais eu le sentiment de cette fierté noble qui distingue un gouvernement mâle et juste. Quand St. Paul prêcha devant l'Aréopage, les Athéniens n'étoient plus que de vils esclaves. Ils ne connoissoient point la liberté, dit Périclès, mais la licence. Le Romain courba la tête sous le joug de la foi, dans le temps qu'il coupoit celui des Césars. Voilà ce que c'est que de parler sans savoir.

raire; j'ai franchi le pas, parce que ma religion ne m'a point paru compromise : ai-je bien, ai-je mal fait? Dieu le sait. Mais la justice et la vérité exigent de moi et de tous les fidelles, un tribut d'admiration et d'estime envers ceux qui, par la crainte de se souiller de la moindre tache, se sont généreusement privés de la lumière du soleil, de la présence de leur famille et des douceurs de la société : je suis un simple ministre du christianisme, ils en sont les héros. Ne vous abusez pas, maître Charles, en vous croyant plus cher au gouvernement. Il est trop éclairé pour ne pas, à l'exemple du père de Constantin, avoir plus de confiance dans la plus simple de leurs promesses que dans tous vos sermens.

Vous n'insistez pas sur la soumission pour vous justifier de l'avoir faite, mais pour rendre suspects et condamner ceux qui n'ont pu se résoudre à la donner par écrit. Pensez-vous que je la regarde de votre part, comme l'acte d'un sincère patriotisme, ou d'une obéissance chrétienne? il s'en manque bien. Vous prêchez la soumission aux loix civiles et politiques, nous la prêchons aussi bien que vous, avec cette différence que vous ne la faites tant valoir que par un esprit d'intérêt, au lieu que nous la donnons comme un devoir et une vertu. Est-ce un si grand gré à vous avoir d'être soumis à des loix qui flattent votre ambition, vous soustroient à la férule de vos supérieurs, et vous donnent je ne sais quel rélief dans je ne sais quelle société. Si la religion commande votre soumission aux loix de l'état, elle vous ordonne également d'être soumis aux loix de l'église : car le monde, comme vous savez, est régi par l'une et l'autre puissance. Nous n'avons pas besoin de vos prônes pour nous conformer à l'ordre et à la police de l'état; mais vous avez grand besoin des nôtres, pour abaisser les hauteurs de votre esprit devant l'autorité de l'é-

glise catholique. Vous le dirai-je sans détour? Votre résistance à ses loix est le mur de séparation qui vous éloigne de nous, et qui nous empêche absolument de nous rapprocher de vous. Tous les évêques de France ont prononcé la condamnation de la constitution civile du clergé: Rome a confirmé leur jugement. La cause est finie, dit S. Augustin, il ne reste au catholique que le parti de la soumission. Vous avez bravé les défenses et les censures: vous n'appartenez plus à l'église catholique; vous n'êtes plus au nombre de ses enfans; le sang des martyrs de septembre demande la punition de votre révolte. Vous n'avez plus le droit de nous recommander la soumission aux loix. C'est en vain que vous sollicitez le gouvernement d'employer ses forces à nous réduire: les chaînes, les prisons, la mort ne peuvent rien sur nous, lorsque la foi demande le témoignage de notre sang. Il ne nous rendra pas un service si signalé, parce qu'il ne prend plus d'intérêts à la faction jansénienne: craignez plutôt qu'il ne sévisse contre un turbulent qui cherche à réveiller d'anciennes querelles. *Tout novateur*, disoit Charles-quint, *est un perturbateur de la tranquillité publique.*

Vous nous envoyez aux insurgés pour recevoir des leçons de charité dont vous ne connoissez que le nom, Puisque la foi est le fondement de toute vertu, je vais vous conduire à l'école du Rabelais de l'Angleterre, le docteur Swuift, pour y apprendre à la pratiquer: il est certain, dit-il, *qu'il faut porter la masse des hommes à aimer et à estimer les gens d'église, si l'on veut inspirer de la tendresse pour la religion. On fait d'ordinaire peu de cas d'un remède, quelqu'excellent qu'il soit, s'il est donné par un médecin qu'on hait ou qu'on méprise.* On sait combien les Druides étoient respectés des premiers Francs. Pour vous, avec toutes vos ex-

pressions d'union, de paix et de charité; qu'elle idée donnez-vous du clergé catholique? Vos éloges lui feroient tort, mais vous devez ou n'en rien dire, ou en parler avec respect. Quelle pédanterie de lui ouvrir vos bras, et d'offrir de partager votre place avec lui! Pouvez-vous partager ce qui n'est pas à vous? S. Augustin que vous semblez n'avoir jamais lu, et ses collègues, étoient disposés à céder leurs siéges même, qu'ils avoient obtenu canoniquement, aux hérétiques qui voudroient rentrer dans la communion de l'église par l'abjuration de leurs erreurs. Déposez votre plumage emprunté; renoncez au schisme, et vous trouverez en nous une générosité que la véritable religion inspire à ses disciples. Vous vous plaignez que l'on vous fuie, pendant que S. Augustin dit, que nous sommes obligés de conserver avec les méchans, les liens visibles de la société, et que pourvu que l'on ne touche point au fondement de la foi, on peut user de quelque tempérament.— Vous n'avez lu S. Augustin que par extrait: c'est pour cela que vous n'en faites que de fausses applications. S. Paul avoit dit avant lui, que les bons sont obligés de vivre avec les impies. Jesus-Christ, avoit dit avant S. Paul, qu'il faut laisser croître l'ivroie avec le bon grain jusqu'au jour de la séparation. Si vous n'étiez que méchant, on pourroit communiquer avec vous en redoublant de circonspection; mais parce que vous vous êtes séparé de la *chaire apostolique*, *de la source de l'unité*, *de cette église mère qui tient en sa main toutes les autres églises*, *du chef de l'épiscopat de la chaire principale*, *de la chaire unique en laquelle tous gardent l'unité de la foi à laquelle tout est soumis*, *rois*, *peuples*, *pasteurs et troupeaux* (Bossuet), nous ne communiquons point avec vous dans les fonctions du ministère qu'il vous est défendu d'exercer. Nous sortirions du bain si vous y entriez.

Sans exciter le moindre trouble dans votre vie civile, sans user de hauteur, encore moins d'insulte ou de mépris, nous détournerons les fidelles de vos instructions qui *gagnent comme le cancer*, et nous-mêmes, suivrons la doctrine de S. Paul, en vous évitant, après un ou deux avertissemens, si vous n'en profitez, *post unam vel secundam correptionem hæreticum devita* (Tit.)

« Mais, dites-vous, nous n'avons point touché » au fondement de la foi; nous avons conservé » dans toute son intégrité la doctrine de l'église; » nous offrons d'en rendre compte dans l'assem- » blée des fidelles: qu'on nous cite. »

Vous jetez le gand; je le reçois: entre nous deux le débat.

Ceux qui ont étudié l'histoire des hérésies, ont dû remarquer que tous les hérésiarques ont déguisé d'abord le venin de leurs erreurs: mêmes prières, même liturgie, mêmes cérémonies. Ils ne disoient pas qu'ils vouloient innover dans la doctrine, mais réformer les abus, et perfectionner les mœurs. Ce n'est qu'avec le temps, et après avoir grossi leur secte, qu'ils manifestoient le fond d'hypocrisie et d'impiété qu'ils receloient. Les hussites n'avoient presque rien changé aux usages de l'église: on ne se défioit point de ces hommes féroces. L'Electeur Palatin se fit couronner par un de leurs ministres. En gardant l'extérieur du culte qui frappe les sens, ils insinuèrent par degrés, le poison de leur doctrine qui avoit moins de prise sur des esprits grossiers. Telle est la tactique de tous les charlatans. En politique, on trompe le peuple par de grands mots et de brillantes promesses; en morale et en religion, par des dehors de piété et quelques cérémonies. Cependant on pourroit absolument être schismatique, et conserver les fondemens de la foi. Du schisme à l'hérésie il n'y a qu'un pas. S. Jérôme et S.

Augustin avoient peine à en assigner la différence. L'un, disent-ils, détruit l'amour de Dieu, et l'autre celui du prochain : c'est tout ce qu'ils en savoient, et je ne dois pas présumer en savoir plus qu'eux. Mais revenons à nos moutons. Vous savez, Citoyen, que Pie VI vous a retranché de l'église : le fait est évident. Voilà le schisme, voyons maintenant si votre foi est vierge. Dites-moi 1.° si vous croyez que la puissance civile peut ériger une metropole, un diocèse, et donner au métropolitain, à l'évêque, la jurisdiction spirituelle sur un clergé et les fidelles? 2.° S'il appartient exclusivement au peuple de choisir les pasteurs? 3.° Si les prêtres sont égaux aux évêques, et si la puissance d'ordre est inséparable de la puissance de jurisdiction? 4.° Si l'on peut s'ingérer dans le sacerdoce ou dans les fonctions du ministère sans le consentement de son propre évêque? Tenir pour l'affirmative, c'est adopter autant d'hérésies; les appuyer du serment, est un parjure et une apostasie dont se sont rendus coupables tous les acceptans de la constitution civile du clergé. Je vais vous le prouver par les témoignages de l'église grecque et de l'église latine, mais brièvement, parce que, dit Thucydide, il est inutile d'employer de longs discours pour exprimer ce que l'on peut établir en peu de mots, *non oportet multis verbis uti, ubi pauca sufficiunt.*

Il est de foi que tout ministre qui n'est pas appelé de Dieu immédiatement comme J. C., les prophètes et les apôtres, ou médiatement comme leurs successeurs, est un mercénaire et un intrus. Ce seroit une hérésie formelle, que d'attribuer au peuple le pouvoir d'accorder cette mission. Une telle autorité n'a jamais été du ressort d'aucune puissance civile. La prétendue pragmatique de S. Louis, et celle de Charles VII qui a, pendant quelque temps, servi de règle, n'ont point

reconnu dans le peuple le droit d'élire les premiers pasteurs. *Nous évêques avec le clergé, le peuple approuvant, le roi consentant, avons élu* : voilà la formule ancienne. Le peuple, dit Geoffroy, abbé de Vendôme, peut demander, désigner, mais il ne peut élire, *petere possunt, eligere non possunt.* S. Epiphane atteste que les prêtres élisoient l'évêque d'Alexandrie pour prévenir les emeutes et les intrigues du peuple. S. Grégoire de Nysse, raconte que ce fut l'évêque d'Amasée qui seul désigna S. Grégoire à l'épiscopat, et que S. Grégoire Thaumaturge tout seul fit le choix d'Alexandre le Charbonnier. Innocent III et le quatrième concile de Latran renfermèrent dans le chapitre seul l'élection des évêques confirmée par le metropolitain qui l'étoit par le pape. Ces élections étoient de nul effet, si le pape venoit à les contredire. Il les cassoit, si la plus saine partie du clergé n'y avoit eu part, *quem saniori concilio pars cleri melior elegerit ;* si le sujet élu étoit jugé incapable, il en nommoit un autre. Les metropolitains n'ordonnoient pour évêques que ceux dont l'élection avoit été confirmée par le souverain pontife. C'est en effet au pape qu'il a été donné, dans la personne de Pierre, de confirmer ses collègues dans l'épiscopat. Il n'y a qu'un Henri VIII capable de combattre cette maxime fondamentale de la société catholique, et de civiliser ce qu'il y a de plus spirituel par la réunion des deux puissances dans sa personne. Camus et Treillard ont si bien senti l'absurdité de cette prétention, qu'ils ont exigé de leurs évêques, qu'ils écrivissent au pape en signe de communion, tant ils étoient persuadés que, sans l'institution du chef de l'église, ces évêques de leur création auroient, et ont été aussi civils que la constitution qu'ils avoient jurée. Le défaut de mission renferme aussi celui de succession apos-

tolique qui cependant est la marque distinctive des pasteurs légitimes. « Que les hérétiques, di- » soit Tertullien, produisent l'origine de leurs » églises; qu'ils fassent voir l'ordre suivi de leurs » évêques qui, par une succession continuelle, » remontent jusqu'au premier évêque. » Nous avons la succession des évêques du Mans depuis S. Julien qui le convertit à la foi, jusqu'à M. de Jouffroy qui a fait de son mieux pour la lui conserver. Celui-ci remonte d'évêque en évêque jusqu'à S. Pierre, successeur immédiat de J. C., de S. Pierre à Aaron, d'Aaron aux Patriarches, des Patriarches à Dieu. Que les hérétiques en montrent autant, *confingant tale quid hæretici.* Où est la succession des evêques de Laval? Villar a été le premier de sa race: il s'en est allé comme il étoit venu. On a été aussi froid à sa sortie qu'à son entrée. Sa cour faisoit moins de sensation que celle du roi d'Yvetot. Il n'a pu soutenir le triste rôle qu'on lui faisoit jouer. Le vent du ridicule a renversé le théâtre et ses farseurs. Vous avez pris sa place sans que ni pape, ni clergé, ni peuple vous l'aient offerte. Y êtes-vous plus à l'aise? comment pouvez-vous dormir tranquille et entendre M. de Jouffroy vous crier d'en haut, avec Tertullien: « Parles donc, Valentin, que fais-tu dans mon bien? Par quel pouvoir crées-tu un nouvel ordre de pasteurs, et détruis-tu l'apostolat et la hiérarchie pastorale qui tient au sacerdoce de tous les siècles? de quelle autorité arraches-tu mes bornes, et sèmes-tu dans mes domaines? Je possède avant toi; j'en ai les titres authentiques de ceux-mêmes à qui ils appartiennent; je suis l'héritier des apôtres. » Que répondrez-vous à cette apostrophe? Votre usurpation frappe de nullité toutes les fonctions que vous exercez sans titre, et que vous faites exercer sans pouvoirs. Vous ne pouvez donner ce que vous n'avez pas. Vous

ne pouvez envoyer, puisque vous ne l'êtes pas vous-même. Envoyer qui ? vos collaborateurs : les uns ont abjuré l'obéissance qu'ils avoient vouée à leur propre évêque ; les autres ont reçu l'ordre du sacerdoce sans l'agrément de leur évêque, et malgré son opposition. Le concile de Trente les déclare suspens. L'ignorance est une autre irrégularité. Ils ne sont pas capables de traduire en français la messe qui doit se célébrer en latin. Le pape Fabien III leur défend de la dire, et ils la disent : *Nullus presbyter illiteratus missam celebrare audeat.* On comptoit au moins 26 sectes parmi les Anabaptistes : l'une d'entr'elles enseignoit que pour être sauvé, il ne falloit pas seulement savoir l'A. B. C. : c'est pour cela qu'on la nomma abécédaire. S'il en est ainsi, il faut convenir que votre clergé est composé d'élus. Convenez aussi qu'un paradis de tels élus, seroit un ciel drôlement meublé.

Vous demandez s'il y a dans l'état une secte aussi sanguinaire que les circoncellions, aussi ouvertement déchaînée contre les points les plus essentiels de la vérité catholique ? Oui, et c'est la vôtre. Les circoncellions ou fanatiques ont crévé les yeux des catholiques, et jeté sur leur visage de la chaux détrempée de vinaigre. Vos prêtres jureurs ont donné des conclusions de mort contre les quatorze prêtres détenus dans votre ville, les ont outragé avant l'exécution, et ont tiré du panier leurs têtes ensanglantées, pour repaître leurs yeux de cet horrible spectacle. Trouvez-moi dans l'histoire un trait de plus grande férocité. Jugez maintenant de notre empressement à répondre à vos invitations fraternelles de nous rendre dans l'église de M. le Prieur de S. Vénérand, pour chanter, avec vous, une messe d'actions de grâces avec un *Te Deum.* Écoutez plutôt ce que Dieu vous dit par son prophète : Otes de ma présence tes écrits mensongers et turbulens, et cesse de

chanter des cantiques qui offensent mes oreilles par la mauvaise disposition de ton cœur : *Aufer à me tumultum carminum tuorum et cantica lyræ tuæ non audiam* (Amos). Pour moi, je veux que ma langue s'attache à mon palais, si jamais je mêle les accens de ma voix ou les désirs de mon cœur avec les vôtres. Je m'unis bien plutôt aux cantiques de Sion que chantent les Chatizel et les Touchard dans une terre étrangère ; je m'unis aux voix célestes de S. Turpin, curé de la Trinité, et de ses Compagnons martyrs qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'agneau ; et je les prie ardemment de m'obtenir que, leur ayant été si intimément, si cordialement unis sur la terre, je puisse éternellement chanter avec eux, ses divines louanges dans les splendeurs de sa gloire.

Je dois, avant que de finir, prévenir un argument que vous ne serez pas le seul à me faire. Comment, direz-vous, puis-je vous faire un crime d'inculper le clergé catholique, après vous en avoir donné l'exemple ?

Si j'ai eu le malheur de donner l'exemple d'une faute, pourquoi ne donnerai-je pas celui du repentir ? Sans entreprendre de me justifier, on souffrira que je m'explique. Je voyois avec peine les prêtres se cacher, lorsque plusieurs d'entr'eux pouvoient paroître en s'abstenant d'exercer avec éclat. La raison de mon chagrin est que j'étois dans un canton où je n'en connoissois aucun, et qu'à la faveur des ténèbres, il s'en glissoit qui n'étoient pas ecclésiastiques, mais qui se vantoient de l'être, et mettoient à contribution ceux auxquels ils faisoient mine de conférer les sacremens, même celui du baptême qu'ils réitéroient pour un écu. Je crus en devoir dire quelque chose, quoique j'eusse lieu d'appréhender qu'il ne s'en fît de fausses applications. Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu à se rendre dignes de censures, mais c'est un sur

348

mille. Quant aux supérieurs, je leur ai toujours conservé mon respect et mon estime, tout en les plaignant d'avoir de mauvais conseils et de mauvais écrivains : ainsi ma conduite ne peut tourner qu'à l'avantage du clergé catholique, puisqu'elle prouve sa sévérité à l'égard des esprits inquiets et brouillons, sa délicatesse et son attachement au dépôt de la foi, auquel il ne souffrira jamais que l'on porte la plus légère atteinte. Mais parce que la loi défend de toucher aux chefs du peuple et aux oints du Seigneur, si ma plume s'est trop émancipée, j'en fais un désaveu et une réparation solennelle: à eux tout l'honneur, à moi la honte et la confusion. Celui, dit S. Augustin, qui n'a point pris d'abord le parti de la sagesse, doit choisir, dans la suite, celui de la modestie; afin que, comme il n'a pas toujours pu dire des choses dont il ne fallût pas se repentir, du moins qu'il s'en repente dès qu'il connoîtra qu'il ne devoit pas les avoir dites.

O vous, mon cher frère, qui paroissez l'admirateur de S. Augustin, suivez son avis. Je viens de vous en donner l'exemple : il est coûteux à l'amour-propre. Que dites-vous? *Ubi amatur non laboratur.* Aimons Dieu, aimons l'église, et nous bannirons l'égoïsme de nos cœurs aussi facilement que de nos écrits. Vous avez de la politesse, de l'éducation, des talens, éloignez-vous de ce fretin; quittez cet habit de théâtre; venez à nous : je vous ai vu une fois, S. Paul me permet une seconde entrevue. Que votre conseil et votre ami Le Coz soit en tiers. Eloignez tout souci. Vous verrez que nous pratiquons ce désintéressement que vous dites être recommandé dans toutes les pages de l'écriture.

Se trouve, au Mans, chez ISAMBART, Libraire,